



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/61  
12 avril 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF  
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Soixante-seizième réunion  
Montréal, 9 - 13 mai 2016

**RAPPROCHEMENT DES COMPTES DE 2014 (DÉCISION 75/71 d)**

**Introduction**

1. Lors de sa 75<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a examiné le document sur le rapprochement des comptes de 2014<sup>1</sup>. Pendant la réunion, le PNUE a fourni au Secrétariat une mise à jour des résultats du rapprochement des comptes et a également fait savoir qu'il était en train de procéder à un examen approfondi des données communiquées dans son rapport périodique de 2014 afin de réduire les divergences entre les données figurant dans les comptes. Le Comité exécutif a ensuite demandé au PNUE de soumettre à la 76<sup>e</sup> réunion un rapport périodique révisé pour 2014 en vue d'achever le rapprochement des comptes pour cette année-là<sup>2</sup>.

2. En réponse à la décision 75/71 d), le PNUE a soumis le rapport périodique révisé demandé afin d'achever le rapprochement des comptes de 2014.

**Rapprochement des recettes consignées dans les comptes de 2014**

3. Il n'y avait aucune différence dans le total des fonds approuvés (261 459 470 \$US) entre le rapport périodique révisé de 2014 et l'inventaire du Secrétariat des projets approuvés.

Approbations nettes dans le rapport périodique révisé de 2014 du PNUE et les comptes des recettes de 2014

4. La différence de recettes entre le rapport périodique révisé de 2014 du PNUE et les comptes de 2014 (261 421 066 \$US), qui s'élève à 33 403 \$US (soit des recettes communiquées dans les comptes inférieures à celles du rapport périodique révisé de 2014), est expliquée au tableau 1.

<sup>1</sup> UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/81

<sup>2</sup> Décision 75/71 d).

**Tableau 1. Raisons expliquant la différence des recettes entre le rapport périodique révisé du PNUE et les comptes**

Description	Montant (\$US)
Transfert du financement retenu pour un projet <sup>3</sup> non reflété dans les comptes de 2014	133 340
Intérêts déduits lors de la 72 <sup>e</sup> réunion reflétés dans les comptes de 2014 mais pas dans le rapport périodique révisé	-24 658
Intérêts déduits lors de la 73 <sup>e</sup> réunion reflétés dans les comptes de 2014 mais pas dans le rapport périodique révisé	-75 279
<b>Total</b>	<b>33 403</b>

**Dépenses indiquées dans les comptes de 2014 et dans le rapport périodique révisé de 2014 du PNUE**

5. La différence entre le rapport périodique révisé de 2014 du PNUE (231 691 518 \$US) et les comptes de 2014 (228 649 691 \$US), qui s'élève à 3 041 827 \$US (soit des décaissements moins élevés communiqués dans les comptes que dans le rapport périodique révisé de 2014), est expliquée au tableau 2<sup>4</sup>.

**Tableau 2. Raisons expliquant la différence des dépenses entre le rapport périodique révisé du PNUE et les comptes**

Rangée	Description	Montant (\$US)
1	<b>Différence entre les comptes et le rapport périodique révisé de 2014</b>	<b>-3 041 827</b>
2	Différence entre les comptes suivant les UNSAS <sup>5</sup> et le rapport périodique révisé :	1 116 544
3	• Erreur de calcul qui a été corrigée dans le rapport périodique de 2014	63 763
4	• Réaffectation des soldes de cinq projets du plan national d'élimination (NPP) au PGEH <sup>6</sup> traitée en tant que montants décaissés dans le rapport périodique de 2014	-455 362
5	• Économies nettes, dues à la clôture d'engagements <sup>7</sup> souscrits au cours des deux années précédentes, reflétées dans le rapport périodique de 2014 mais pas dans les comptes	-897 031
6	• Correction effectuée sur les coûts d'appui d'agence en raison d'un calcul erroné dans les comptes UNSAS	-10 483
7	• <b>Différence restante à rapprocher dans les comptes de 2015 (-rangées 3+4+5+6) - rangée 2)</b>	<b>182 570</b>
8	Montants réengagés (4 274 476 \$US), plus coûts d'appui d'agence (302 924 \$US), des engagements annulés et des nouveaux engagements <sup>8</sup>	4 577 400

<sup>3</sup> La deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour l'Afghanistan (AFG/PHA/72/TAS/16). Le transfert des fonds était en attente de la présentation du rapport de vérification qui a eu lieu plus tard.

<sup>4</sup> Du fait du passage des UNSAS aux IPSAS en 2014, un rapprochement en deux étapes de réconciliation a été nécessaire : c.-à-d. une comparaison des données du rapport périodique révisé de 2014 avec les Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS), suivie d'une comparaison des données suivant les UNSAS par rapport aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

<sup>5</sup> En 2013, le système de comptabilité du PNUE était basé sur les UNSAS et, à partir de 2014, sur les IPSAS. La différence entre les deux systèmes est que dans les UNSAS les engagements sont traités en tant que dépenses, ce qui n'est pas le cas dans les IPSAS.

<sup>6</sup> Ces projets concernent : le Bahreïn (BAH/PHA/50/TAS/17, 10 000 \$US ; BAH/PHA/59/TAS/21, 95 000 \$US), le Koweït (KUW/PHA/52/TAS/10, 220 000 \$US) ; le Qatar (QAT/PHA/59/TAS/14, 55 000 \$US) ; le Mozambique (MOZ/PHA/66/TAS/22, 22 975 \$US) - plus coûts d'appui d'agence (52 387 \$US).

<sup>7</sup> Le PNUE traite les engagements comme faisant partie des dépenses l'année où ils sont souscrits. Quand les engagements sont réglés (dépensés), aucune dépense supplémentaire n'est imputée. Cependant, quand des engagements sont réglés (annulés), ils sont traités en tant qu'économies l'année durant laquelle ils sont annulés. Lorsqu'ils ne sont pas dépensés, les engagements sont annulés deux ans après avoir été souscrits.

Rangée	Description	Montant (\$US)
	enregistrés dans le rapport périodique révisé de 2014 mais pas dans les comptes	
9	Économies découlant de la clôture d'engagements reflétées dans les comptes mais pas dans le rapport périodique révisé de 2014	-2 613 117
10	<b>Total (Rangées 2+8+9)</b>	<b>3 080 827</b>
12	<b>Élément de rapprochement en instance (représentant plus de dépenses dans le rapport périodique révisé de 2014 que dans les comptes) (rangées 1+11)</b>	<b>39 000</b>

### Recommandations

- a) Le Comité exécutif pourrait envisager de :
- b) Prendre note du rapprochement des comptes de 2014 (décision 75/71 d) contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/76/61;
- c) Noter avec la satisfaction qu'au 31 décembre 2014 le PNUE avait soumis une version révisée de son rapport périodique ; et
- d) Demander au PNUE de rapprocher dans les comptes de 2015 :
  - i) 182 570 \$US représentant les différences entre les comptes dans le cadre des Normes comptables du système des Nations Unies (UNSAS) et le rapport périodique révisé de 2014 du PNUE ; et
  - ii) 39 000 \$US représentant des dépenses d'un montant plus élevé dans le rapport périodique révisé de 2014 du PNUE que dans les Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

---

<sup>8</sup> Ceci inclut des avances de liquidités aux pays dans le cadre d'instruments juridiques (par ex. l'accord de coopération de projet (PCA), et l'accord de petites subventions (SSFA)), d'une durée allant de un à cinq ans.